

Du mil huit cent quatre-vingt-dix, à heure du

ACTE DE NAISSANCE D

Né à le à heure du
 fil d né à
 département d profession d Agé
 de ans, domicilié à et de département d
 profession d née à département d

Clos et Arrêté par nous, François, Jean Baptiste, Currel
 Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe
 Sur la déclaration à moi faite par *La Garde*
 agé de rempissant ans, profession d
 Officier de l'Etat-Civil, le présent Registre contenant
 Premier témoin, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-dix ans,
 profession d, quarante-huit ans, domicilié à
 Second témoin, agé de ans,
 profession d, le 31 Décembre 1890.
 Constaté, suivant la loi par moi l'Officier de l'Etat-Civil

remplissent les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
 partie déclarante et aux témoins qui ont



Currel

Du mil huit cent quatre-vingt-dix, à heure du

ACTE DE NAISSANCE D

Né à le à heure du
 fil d né à
 département d profession d Agé
 de ans, domicilié à et de département d
 profession d née à département d ans, domiciliée

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe

Sur la déclaration à moi faite par

agé de ans, profession d
 domicilié à

Premier témoin, agé de ans,
 profession d domicilié à
 Second témoin, agé de ans,
 profession d domicilié à

Constaté, suivant la loi par moi

remplissent les fonctions d'Officier de l'Etat civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
 partie déclarante et aux témoins qui ont

Du mil huit cent quatre-vingt-dix, à heure du

ACTE DE NAISSANCE D

Né à le à heure du
 fil d né à
 département d profession d Agé
 de ans, domicilié à et de département d
 profession d née à département d ans, domiciliée

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe

Sur la déclaration à moi faite par

agé de ans, profession d
 domicilié à

Premier témoin, agé de ans,
 profession d domicilié à
 Second témoin, agé de ans,
 profession d domicilié à

Constaté, suivant la loi par moi

remplissent les fonctions d'Officier de l'Etat civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
 partie déclarante et aux témoins qui ont

Du mil huit cent quatre-vingt-dix, à heure du

ACTE DE NAISSANCE D

Né à le à heure du
 fil d né à
 département d profession d Agé
 de ans, domicilié à et de département d
 profession d née à département d ans, domiciliée

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe

Sur la déclaration à moi faite par

agé de ans, profession d
 domicilié à

Premier témoin, agé de ans,
 profession d domicilié à
 Second témoin, agé de ans,
 profession d domicilié à

Constaté, suivant la loi par moi

remplissent les fonctions d'Officier de l'Etat civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
 partie déclarante et aux témoins qui ont